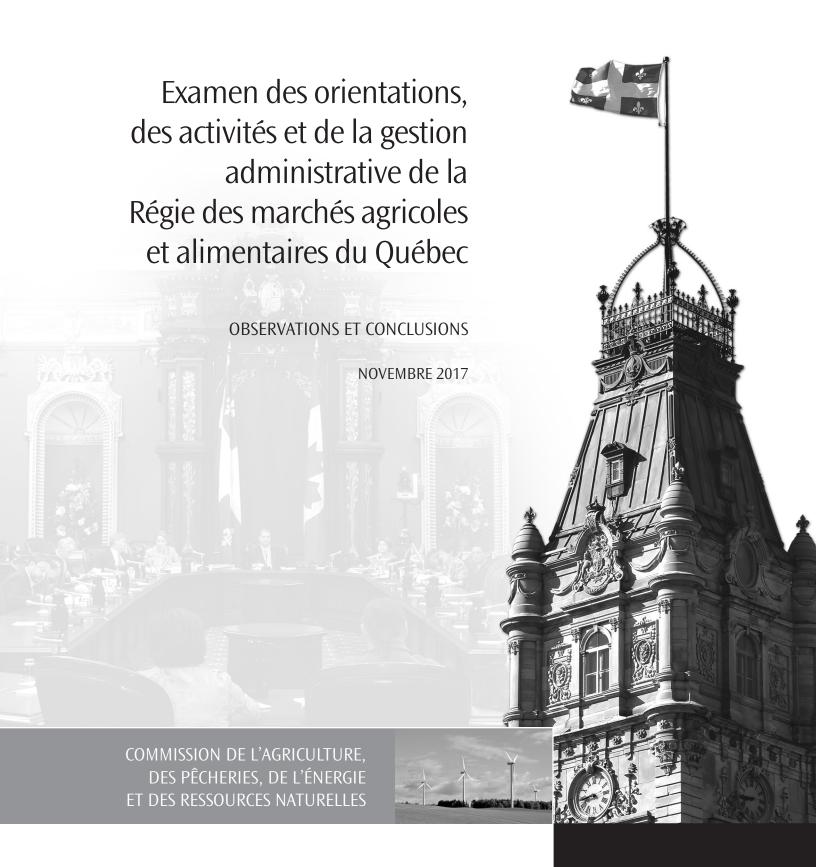


Place aux citoyens





Place aux citoyens



LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

M^{me} Stéphanie Pinault-ReidM^{me} Sarah-Émilie Duplain

M. Simon Quer

RECHERCHE

M. Richard L'Hérault

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Stéphanie Pinault-Reid

Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722 Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Dépôt légal – novembre 2017 Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-79963-4 (Imprimé) ISBN: 978-2-550-79964-1 (PDF)

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M. Pagé (Labelle), président
- M. Hardy (Saint-François), vice-président
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Busque (Beauce-Sud)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Rochon (Richelieu)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)
- M^{me} Soucy (Saint-Hyacinthe)
- M. Villeneuve (Berthier)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Martel (Nicolet-Bécancour)

Table des matières

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC	1
Importance et rôle de la Régie	1
Plan stratégique 2017-2020	1
Climat organisationnel	2
« Lignes d'affaires »	2
ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION ET LES DIRIGEANTS	2
Plans conjoints de mise en marché	2
Importance du consommateur	3
Garanties	3
Cannabis	3
Délais	4
Allègement réglementaire	4
Autres sujets discutés	4
OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION	4

INTRODUCTION

Le 14 mars 2017, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a décidé de se saisir d'un mandat de reddition de comptes sur la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le 26 septembre 2017, la Commission a entendu la Régie sur ses orientations, ses activités et sa gestion administrative. Ce mandat est conforme à l'article 293.1 du Règlement de l'Assemblée nationale.

PRÉSENTATION DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

M^e Ginette Bureau, présidente de la Régie, rappelle aux parlementaires que la Commission de l'administration publique a entendu la Régie en septembre 2015 sur son rapport annuel de gestion 2013-2014. La Commission ayant remarqué que la Régie n'avait pas de plan stratégique depuis 10 ans, la présidente avait alors pris l'engagement d'en adopter un nouveau. Cet engagement a été respecté puisque le plan stratégique 2017-2020 a été déposé en juin 2017.

Importance et rôle de la Régie

Selon la présidente de la Régie, l'Institut de la statistique du Québec évaluait les retombées directes, indirectes et induites de l'industrie bioalimentaire à 34,3 milliards de dollars en 2013. En outre, cette industrie soutient près de 500 000 emplois dans toutes les régions du Québec. En 2015, les recettes agricoles atteignent plus de 8 milliards de dollars et près de 90 % sont visées par des plans conjoints de mise en marché ou autres mécanismes de gestion.

Plan stratégique 2017-2020

La démarche pour développer le plan stratégique a débuté par un sondage auprès des clientèles. Il en est ressorti que les personnes rencontrées s'entendent sur le rôle essentiel que joue la Régie dans la mise en marché collective et comme gardienne de la loi. Par contre, les parties prenantes sont préoccupées de voir l'espace et le rôle de la Régie s'effriter. Une première piste de solution a été d'élargir son champ d'analyse pour qu'elle s'investisse davantage dans la création de valeur. Une deuxième piste est d'accroître son efficacité administrative et la résolution des différends. Enfin,

Rapport 1

une troisième piste est d'assurer le développement et le maintien de l'expertise des ressources humaines.

Climat organisationnel

La direction a également procédé à un sondage interne pour évaluer le climat organisationnel en vue d'obtenir la certification « employeur exceptionnel ». La Régie n'a pas obtenu la note de passage qui est de 65 %. Les résultats ont été bien en dessous de 50 % à l'exception du thème consacré aux conditions de travail. Un plan d'action contenant quatre thèmes a donc été mis en place. Il s'agit de l'adoption d'objectifs et de processus d'évaluation du rendement, de l'optimisation de l'organisation du travail, de l'amélioration de la coordination et de la révision de certains rôles ainsi que le développement des compétences.

« Lignes d'affaires »

Les 40 différents services qu'offre la Régie ont été regroupés dans cinq « lignes d'affaires » :

- 1. Accompagnement des différents intervenants de l'industrie
- 2. Contribution à l'évolution des règlements
- 3. Résolution des différends
- 4. Surveillance des activités de certains intervenants
- 5. Validation de certains outils et accréditation de leurs utilisateurs.

ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION ET LES DIRIGEANTS

Plans conjoints de mise en marché

Les membres de la Commission désirent mieux comprendre la structure et le fonctionnement des plans conjoints de mise en marché. La présidente explique qu'il existe présentement 34 plans conjoints couvrant autant de secteurs de mise en marché d'un produit et une chambre de coordination dans le secteur des fraises. Un plan conjoint commence par la volonté des producteurs, des pêcheurs ou des entreprises de coupe dans la forêt privée de se donner des règles de production et de négocier avec les transformateurs. Pour qu'un plan conjoint soit mis en place, un vote de 70 % des participants est nécessaire. La Régie intervient dans l'élaboration du plan et est chargée de l'approuver. Les participants aux plans conjoints versent des contributions aux offices de commercialisation, qui conçoivent diverses mesures réglementaires encadrant l'administration du

plan, y compris le bien-être animal. Les producteurs regroupés doivent négocier avec des associations d'acheteurs, ou parfois des acheteurs individuels. Dans le cas où les producteurs et les acheteurs n'arrivent pas à s'entendre, la Régie peut agir à titre de conciliateur. La présidente note que dans le secteur des pêcheries les demandes de conciliation sont très fréquentes.

Importance du consommateur

Des parlementaires soulignent que les intérêts des consommateurs et la protection de l'intérêt public font partie de la mission de la Régie, mais que le plan stratégique n'accorde que peu de place aux consommateurs. De plus, il faudrait s'assurer que ces derniers reçoivent le maximum d'informations sur les décisions et les outils de la Régie. La présidente de la Régie reconnaît que des efforts doivent être faits pour mieux comprendre les intérêts des consommateurs et favoriser leur participation aux audiences de la Régie. Celle-ci souligne que depuis 1992 toutes les décisions de la Régie sont mises en ligne et que les décisions antérieures à 1992, soit depuis la création de l'organisme en 1956, le seront dans un avenir prochain.

Garanties

Les membres de la Commission s'interrogent sur le bien-fondé et l'utilité des programmes de garantie de paiement administrés par la Régie. La présidente rappelle que dans trois secteurs, les grains, le lait et les bovins, les fonds de garantie servent à s'assurer que les producteurs seront payés en cas de défaut des transformateurs sous forme de cautionnement ou de garanties bancaires.

Cannabis

Des membres de la Commission rappellent que, à compter du 1^{er} juillet 2018, la consommation de cannabis à des fins récréatives sera permise. La Régie a-t-elle été consultée sur sa production? Elle affirme ne pas avoir été interpellée par le gouvernement sur cette question. Toutefois, elle estime que les mécanismes de plans conjoints qui encadrent les producteurs et les conventions de mise en marché pourraient parfaitement convenir au cannabis si telle était la volonté du gouvernement.

Rapport 3

Délais

La présidente indique que les délais d'attente pour l'approbation des règlements encadrant la production ont considérablement diminué. En 2015, une cinquantaine de règlements attendaient d'être analysés et traités. Il y a deux ans, les délais moyens de traitement étaient de 200 jours et ils sont maintenant réduits à 44 jours.

Allègement réglementaire

La Régie est passée de 521 règlements à 273 en 2017, car chacun des offices ou organismes qui veillent à la gestion d'un plan conjoint a fait des efforts pour réduire leur nombre. Enfin, dans de nombreux cas, des règlements ont été fusionnés, ce qui ne constitue pas une tâche simple.

Autres sujets discutés

Les parlementaires ont aussi échangé avec la présidente sur le soutien administratif, le domaine de l'acériculture, les associations de consommateurs présentes au Sommet sur l'alimentation 2016, l'accès à l'information et les délais d'attente pour l'ouverture et le traitement des dossiers et les décisions rendues.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

L'audition de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a permis aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de mieux comprendre les activités de cet organisme. Ils reconnaissent les progrès considérables accomplis par la Régie depuis qu'elle a été entendue par la Commission de l'administration publique en septembre 2015, Me Bureau ayant respecté son engagement d'adopter un nouveau plan stratégique pour la période 2017-2020.

Dans le but de s'assurer que la Régie continue à mieux remplir sa mission, les membres de la Commission souhaitent :

Que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec démontre, par des exemples concrets, comment le consommateur est considéré dans la prise de décision au sein de l'organisme.

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Que la place et les intérêts du consommateur figurent au plan stratégique de la Régie des marchés agricoles, alimentaires.

Que la Régie des marchés agricoles, alimentaires du Québec accorde la priorité à l'objectif de réduire les délais dans l'étude des plans conjoints de mise en marché.

Que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec modernise le système de dépôt des demandes et de suivi des dossiers de son site Internet.

Rapport 5

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 3^e étage, Bureau 3.15 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722 Télécopieur : 418 643-0248 commissions@assnat.qc.ca